



49^{ème} congrès du SNCS-FSU – 17, 18 et 19 juin 2024

Reconnaissance des années blanches

Le congrès demande à ce que le SNCS-FSU œuvre auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la reconnaissance des « années blanches ». Ces années de travail réalisées pendant la thèse ou post-thèse, notamment à l'étranger, n'ayant pas donné droit à des cotisations sociales en France mais considérées nécessaires pour obtenir un poste, doivent être reconnues tant pour la reconstitution de carrière des chercheurs, des enseignants-chercheurs, et des ingénieurs, que dans le calcul des retraites. Nous souhaitons être soutenus par la FSU dans cette démarche.


Depuis le milieu des années 80, l'âge des recrutements qui était au plus proche de la thèse, quand ce n'était pas la même année que la soutenance de thèse, a dérivé rapidement pour s'en éloigner conduisant à des recrutements de plus en plus tardifs au-delà de l'âge de 30 ans. En ont découlé des années de travail temporaire sur des statuts très divers, précaires, sortant souvent du cadre réglementaire. Aujourd'hui ces personnes recrutées tardivement sont obligées de partir à la retraite à 67 ans alors qu'elles n'ont pas le nombre d'annuités nécessaires pour percevoir une pension à la hauteur de leur travail. Le cumul de ces années blanches pénalise énormément ces personnels de la recherche dans le calcul de leur pension de retraite. Cette injustice est devenue encore plus sensible depuis la réforme des retraites, et accentue la disparité de traitement entre les personnels de la recherche. Elle touche encore davantage les femmes qui ont eu des enfants pendant cette période, ceux-ci n'étant pas comptabilisés. La reconnaissance des années blanches comme des années travaillées a été accordée aux travailleurs ayant effectué des Travaux d'Utilité Collective (TUC) recrutés dans les années 1980 pour faire valoir aujourd'hui leurs droits à la retraite. De la même façon, il faut que cette reconnaissance soit accordée aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs et aux ingénieurs.


SNCS-FSU : Engagé-es au quotidien pour la recherche publique




 syndicat@sncs.fr

 www.sncs.fr

 01 49 60 40 34

 27 rue Paul Bert - 94200 Ivry sur Seine

 @sncs_fsu

 Sncs Fsu

